

Une Maison pour les Seniors dans le 11^{ème} arrondissement de Paris

PROJET

Commission Solidarité - Santé du Conseil des Seniors Paris 11^{ème}

Sommaire

Présentation

Les Seniors dans le 11^{ème}

Une Maison des Seniors pour quoi faire ?

**Organisation - Gestion - Animation de la Maison des Seniors
du 11^{ème}**

Mise en place de la Maison des seniors du 11^{ème}

**Identité et positionnement du Conseil des Seniors Paris 11^{ème}
Commission Solidarité Santé**

Présentation

A faire en Commission Solidarité en fin d'examen du document « Projet de Maison des Seniors »

1 - Il s'agira de présenter l'origine du Projet soumis aux élus du 11^{ème} compte tenu du rôle de la Commission, faire des propositions à partir d'un diagnostic mais sans avoir le pouvoir de décision, voir document final

2 – Il s'agira aussi de préciser

- Proposition de la commission*
- Adoption par l'Assemblée plénière du conseil des seniors du 11^{ème} *Information*
- Transmission aux élus*
- Information au Réseau*

Les Seniors dans le 11^{ème}

I – les Seniors dans la population du 11^{ème}

Populations du 11^{ème} par tranches d'âge de 2010 à 2021

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
0 à 14 ans	19 375	12,6	18 050	12,0	15 910	11,2
15 à 29 ans	38 886	25,4	37 608	25,1	35 798	25,1
30 à 44 ans	41 929	27,4	39 204	26,2	35 735	25,1
45 à 59 ans	26 156	17,1	25 929	17,3	25 286	17,7
60 à 74 ans	17 492	11,4	19 448	13,0	19 772	13,9
75 ans ou plus	9 364	6,1	9 594	6,4	10 082	7,1
Ensemble	153 202	100,0	149 834	100,0	142 583	100,0

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024. Paru le : 27/06/2024

Sur le long terme, la population du quartier du 11^e Arrondissement est passée de 179 727 habitants en 1968 à 145 208 habitants en 2019, soit une évolution de -19 % sur une période de 51 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution du nombre d'habitants du 11^{ème} arrondissement, sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2014-2020), le nombre d'habitants du 11^{ème} arrondissement de Paris en 2026 sera de 138 063 personnes, soit une baisse de -4 723 habitants (-3 %).

En 2030, la population du quartier du 11^{ème} Arrondissement serait de 133 496 habitants, soit une baisse de -9 290 habitants (-7 %).

→ La tendance est à une augmentation de la population des Seniors par tranches d'âge, 60 - 74 ans et 75 ans ou plus, en nombres absolu et relatif.

II - Des caractéristiques à prendre en compte

Les conditions individuelles des Seniors sont très diversifiées, changeantes et « évolutives » selon les personnes.

Les Seniors, pour la plupart, restent autonomes et lucides jusqu'au terme de leur vie. Au cours de la vieillesse, les incapacités surviennent à une période de plus en plus tardive. Elles sont liées à des maladies ou des accidents qui altèrent les fonctions physiques et/ou mentales.

L'avancée en âge fragilise le lien social

La famille se réduit. Les amis s'éloignent. Les voisins se déplacent moins souvent... L'isolement est aussi la conséquence d'incapacités qui se cumulent : les difficultés de déplacement, mais aussi la perte de mémoire, la diminution de l'ouïe ou de la vue creusent l'écart et rendent les contacts **sociaux** difficiles.

Les Seniors vivent le plus souvent seuls ou à deux

Les femmes vivent en moyenne plus longtemps et sont davantage confrontées au veuvage, car généralement plus jeunes que leur conjoint. À l'inverse, 64 % des hommes vivent en couple contre 26 % des femmes.

Les Seniors se voient soumis par notre société à diverses influences :

- Vivre dans une catégorie sociale marginalisée selon des stéréotypes figés du type « les vieux »,
- Bénéficier d'aides et de prestations amoindrissant la participation de la personne au choix de leur projet de vie,
- Limiter et/ou marginaliser la participation à la vie citoyenne.

Les besoins des Seniors en matière de « bien vieillir » représentent un très large éventail. Leurs attentes se cristallisent autour de plusieurs domaines : la sécurité, le confort, l'accessibilité aux commodités, l'adaptation du logement, le lien social, la citoyenneté, les conditions économiques ... L'ensemble de ces domaines est déterminant dans la qualité de vie des Seniors dans l'arrondissement.

➔ **Le respect de la personne reste primordial chez les Seniors quelles que soient les politiques publiques et les modalités de mise en œuvre de la solidarité à leur égard.**

III - Des réponses dans le 11^{ème} arrondissement *(à compléter)*

Plusieurs acteurs sont attentifs à fournir aux Seniors des réponses aux besoins des Seniors :

Les Institutions publiques :

Etat, ARS,

Ville de Paris, Direction des solidarités, direction de la Santé, direction de la police municipale et de la prévention ...

Sécurité sociale : CNAV, CPAM et ses divers centres ...

Des organismes privés à but non lucratif ou commercial :

Caisses complémentaires de Retraite

Des Centres sociaux : Le Picoulet, Solidarité Roquette ...

Des Associations ou Mouvements divers (voir « Mon Carnet d'adresses » de EPS)

Des centres de Santé à statut divers se sont ouverts et cependant une baisse du nombre des praticiens s'amorce !

Une Maison des Seniors pour quoi faire ?

I - Une Maison des Seniors

Pour aider les Seniors à faire face aux changements dans leur vie et dans l'environnement, un lieu « Ressources », accueillant et respectueux des personnes, serait utile pour garder la maîtrise de leur vie : C'est la Maison des Seniors.

Les contacts avec les personnes âgées du 11^{ème} montrent qu'elles

- rencontrent des difficultés dans la vie quotidienne de tous ordres : accès à la santé, accès au droit, accès administratifs (ballotté entre services, procédures complexes, utilisation du numérique ...), accès aux petits dépannages domestiques, recherche de services divers, accès aux loisirs et à la culture ...
- hésitent dans la recherche des lieux utiles, par pudeur, ignorance, économie, changements dans l'environnement des prestataires difficiles à suivre ...
- mènent souvent une existence isolée, même en couple, avec des liens s'amenuisant avec l'âge ...

2 - Les fonctions de la Maison des Seniors

Pour aider les Seniors dans la recherche des solutions à leurs besoins, un lieu « Ressources » telles que la Maison des Seniors doit répondre à des conditions précises pour surmonter leur réserve vis-à-vis des organismes divers existants et la difficulté à mener des démarches. Une Maison des seniors ne se substitue pas aux Institutions ou organismes existants mais un lieu où les Seniors trouvent :

- Ecoute et accueil : sur les besoins de chaque personne en tant que personne et pas seulement comme bénéficiaire d'un droit, consommateur d'un bien ou usager d'un service dans la recherche d'une solution à un problème ou besoin non résolu
- Accompagnement des personnes dans la facilitation des contacts avec les administrations, organismes prestataires ou autres personnes « ressource », sans substitution des rôles et responsabilités
- Orientation : recherche de l'interlocuteur Service public ou prestataires utiles et adaptés à la personne et sa demande dans l'arrondissement ou autre ...
- Rencontre entre Seniors : échanges d'expérience et de contacts entre « homologues » pour maintenir des contacts sociaux à travers des « papotages », partage d'une boisson ou d'un gâteau mis en commun ... activités où les Seniors sont décideurs et organisateurs (avec l'aide des titulaires et bénévoles, voir plus loin). Un lieu avec confort, toilettes, climatisation en cas de canicule notamment.

3 - Les qualités de la Maison des seniors

- Observation et suivi des « besoins » des publics Seniors du 11^{ème}
- Maillon d'un réseau d'institutions et organismes très divers du 11^{ème}, à l'écoute des Seniors et ouverts aux autres publics
- Animateurs : Capacité à s'adapter aux divers publics Seniors sans pour autant s'isoler dans l'arrondissement.

4 - La Maison des Seniors du 11^{ème} n'est pas :

- Une structure qui fait doublon avec ce qui existe déjà
(sa spécificité est de s'adresser à des Seniors dans les divers domaines de leur vie pour les orienter vers les organismes existant qui peuvent apporter une réponse à leur questionnement)
- Un foyer de loisirs
(il existe déjà des foyers ou clubs de seniors, des centres de loisirs. La Maison des Seniors vise à agrémenter son accueil et son aide aux personnes pour surmonter les premiers pas d'une démarche de recherche d'une aide ou demande de droit, elle n'a pas vocation à organiser des activités de loisir ...)
- Un organisme de soutien permanent à la personne
(des structures ou des associations ont vocation à assurer un suivi, la M2A par exemple, la Maison des Seniors devra avoir des relations avec elles)
- Un lieu de résolution des problèmes administratifs des régimes de retraite
(là aussi des organismes ont vocation ou se sont donné pour mission de renseigner les personnes sur la constitution des dossiers de retraites. La Maison orientera les Seniors vers ces organismes.)

5 - Retombées de la Maison des Seniors du 11^{ème}

Au-delà des services rendus aux personnes elles-mêmes, La Maison :

- participe à la vie de l'Arrondissement, lieu d'animation et diffusion d'informations sur les ressources de l'Arrondissement concernant les Seniors
- contribue à la connaissance et la coopération des divers organismes de l'Arrondissement
- est en capacité de détecter des problèmes mal repérés, accès à la santé, accès au droit, traitement des dossiers administratifs, problèmes familiaux ... concernant un public sensible pour les faire remonter aux institutions et organismes concernés.

Organisation - Gestion - Animation de la Maison des Seniors du 11^{ème}

I - Des conditions à remplir pour l'efficacité de la Maison des Seniors

Pour remplir ses missions et acquérir la crédibilité auprès des Seniors la Maison des Seniors est amenée à respecter des impératifs.

1 - Pérennité et continuité

La justification de la Maison des Seniors ne peut être que l'acquis de son travail dans la durée vis-à-vis des Seniors et des structures du réseau apportant les moyens nécessaires aux Seniors dans leur projet de vie. Il ne peut être envisagé de fermeture pour les périodes d'été ou de vacances.

2 - Disponibilité

La Maison doit pouvoir répondre à l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes ayant recours à elle. Chaque personne est en droit d'être écoutée et conseillée, tant pour les Seniors que les Aidants.

3 - Accessibilité et proximité dans le 11^{ème}

L'accès à la Maison est un facteur de réussite. Il convient de le choisir dans un site géographique attractif et accessible, y compris pour PMR dans l'arrondissement.

4 - Non-discrimination

Chaque personne de plus de 60 ans ou plus ou relevant d'un régime de retraite, résidant dans le 11^{ème} arrondissement peut avoir accès à la Maison des Seniors sans condition.

II - Un type de structure à choisir et des moyens budgétaires et matériels

Par nature, la Maison des Senior relève de la politique territoriale de la collectivité territoriale en direction des Seniors. Un choix est à faire entre : gestion directe ou délégation de service public par appel d'offre. Cependant la Maison des Seniors doit disposer d'une autonomie reconnue pour être l'interlocuteur des Seniors franchissant le stade des réserves qui souvent les retient.

1 - gestion directe par Ville Paris ou 11^{ème} Arrondissement ?

2 - réponse à appel d'offre pour une structure et des modalités de gestion par convention :

- appel à projet présenté par Ville de Paris sur la base d'un cahier des charges
- préférence à un regroupement d'organismes sociaux déjà en charge dans l'arrondissement qui se regroupent, s'associent, assurent la gestion quotidienne, assument la responsabilité et rendent compte.

3 - des moyens pris en charge par les instances publiques, Ville Paris, ARS

Conférence des financeurs, CNAV, Complémentaires de retraites ...

- les personnes en charge de la Maison
- les locaux, prospectés et entretenus par le 11^{ème}
- les matériels de documentation, de secrétariat, de communication, d'accueil et de rencontre

4 - des moyens budgétaires et matériels

- participation de Ville Paris
- participation de la Conférence des financeurs et autres .

III - Une équipe de titulaires et de bénévoles

1 - Deux titulaires

Pour assurer la pérennité et la continuité dans l'année, il convient d'envisager la participation de deux personnes. (Pour le démarrage, deux permanences par semaine sont envisagées. Cela pourra évoluer par la suite, voir chapitre suivant)

Ces deux titulaires des postes de responsabilité et de prise en charge des fonctions de la Maisons, y compris dans l'accueil des Seniors seront choisis selon les critères suivants :

- empathie pour les Seniors et capacité à la relation d'aide, de soutien, d'orientation pour une mise en relation avec un organisme tiers adéquat
- capacité d'analyse de situations personnelles et propositions d'orientation
- capacité de participer à un réseau d'organisations
- capacité de diagnostic de problèmes et de signalement aux structures idoines
- capacité à organiser et soutenir des activités de bénévoles

2 - Des bénévoles

L'aide et le soutien aux Seniors ne peut se réduire aux seules prestations des titulaires. L'apport des bénévoles représente une opportunité pour les Seniors eux-mêmes dans le sens d'un élargissement des contacts et des personnes ressources.

Les bénévoles participent aux :

- temps de rencontres entre Seniors se regroupant dans la Maison
- démarches des Seniors dans les organismes répondants à leurs besoins
- repérages des problèmes Seniors non résolus.

Ils participent aux sessions de Paris Bénévoles

IV Suivi de l'action de la Maison

Chaque année, un bilan sur les activités, les résultats et les observations est transmis par le responsable du fonctionnement de la Maison aux élus du 11^{ème}, à la Conférence des financeurs et présenté à l'ensemble du Réseau des Institutions, mouvements et organismes en lien avec les Seniors pour assurer la continuité de la vocation de la Maison dans le souci de la concertation.

Mise en place de la Maison des Seniors du 11^{ème}

La mise en place de la Maison des Seniors et de sa montée en charge doivent suivre une progression pour réunir le maximum de chances de réussite.

Avant la décision ou l'appel d'offre :

- choix des locaux, surface et implantation, sont présentés avant décision pour consultation
- informations sur les missions de la Maison des Seniors :
 - * aux organismes du 11^{ème} ou ayant une implantation dans le 11^{ème} en relation avec le domaine social et particulièrement les Seniors
 - * aux différents professionnels
 - * aux organisations de Retraités et de regroupement des Seniors

Après la décision ou le choix du bénéficiaire de l'appel d'offre : un temps d'expérimentation

La mise en place de la Maison des Seniors nécessite un temps d'expérimentation et de mise au point pour

- faire connaître son existence aux Seniors de l'arrondissement compte tenu de la difficulté bien connue de leur faire parvenir l'information
- faire percevoir sa nouveauté, ses spécificité
- valider les options retenues.

Ce temps d'expérimentation est estimé à 2 ou 3 ans, avec des permanences d'après-midis de 2 puis 3 par semaine sur cette période de démarrage.

L'information

Les publics destinataires d'information sont divers :

- les seniors, les aidants
- les professionnels de tous ordres
- les mouvements, associations, groupes de Seniors ou Retraités

Les lieux d'information doivent nécessairement être multiples, divers et répétés :

- les espaces publics, mairie, centres de santé ...
- les marchés
- autres

Identité et positionnement du Conseil des Seniors Paris 11^{ème} Commission Solidarité Santé

1 - Qui sommes-nous pour parler au nom des personnes âgées, retraitées du 11^{ème} ?

- Nous sommes retraités, âgés de plus de 60 ans, résidant dans le 11^{ème}
- Nous sommes donc des homologues des personnes âgées et retraitées
- Nous sommes des bénévoles, volontaires et non-salariés de la Ville de Paris
- Chaque personne répondant à ces conditions peut rejoindre le Conseil des Seniors et la Commission Solidarité Santé.

2 - Nous sommes en mesure de porter la parole des personnes âgées :

- Par nos contacts directs avec les personnes âgées
- Par notre présence sur les marchés et aux Salons des seniors du 11^{ème} 12^{ème} et 20^{ème}
- Par notre présence dans diverses instances.

3 - Nous entretenons des contacts de représentation et/ou de partenariat pour recenser les problèmes et les traiter :

- Avec les élus et les instances municipales, Conseils de quartier ...
- Avec des institutions : EPS, M2A-DAC-Humanest
- Avec des prestataires divers : associatifs, commerciaux, bénévoles ... adaptés à la population
- Avec les associations, mouvements de personnes âgées du 11^{ème}.

4 - Nous utilisons des références parisiennes pour notre action :

- Le Schéma Seniors de Paris 2022 - 2026
- La Charte Paris Ville Amie des Aînées (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, Organisation Mondiale de la Santé, OMS)

5 - Nous avons nos domaines d'action prioritaire

- Isolement, liens sociaux
- Santé
- Espace public - Transport - mobilité
- Logement

6 - Nous disposons d'un cadre de référence pour notre fonction : la démocratie participative territoriale :

- Charte parisienne de la participation citoyenne
- Le Conseil des Seniors de Paris 11^{ème}.